
COMMUNE DE DREUIL LES AMIENS
Tél : 03.22.54.83.53 - Fax : 03.22.54.11.98
Site Internet : www.ville-dreuil-les-amiens.fr

Dreuil-lès-Amiens, le 06 mars 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020, EN SEANCE PLENIERE PUBLIQUE.

Sous la présidence de Mme Maria TREFCON, Maire de Dreuil-lès-Amiens

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT
Mme Nicole DUMONT
M. Francis WAQUET
Mme Stéphanie POSTEL
M. Jean-Marie THIBAUT
M. Jean-Marie DUMEIGE

Mme Marie Christine MISSIAEN
M. Michel GRATENOIS
Mme Céline COLLET
M. Hubert CAGNARD
Mme Yvette CARTON
M. Michel THIEFAINE

Est excusé :

M. Bernard ROBIDA

Est absente :

Mme Dominique FIRMIN

Secrétariat :

Mme Michelle VARLET

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

M. et Mme Maurice RAMBURE
M. Pierre POURCHEL
Mme Patricia THIEFAINE
Mme Elisabeth DECOCK
Mme Céline HOORNAERT
M. Sébastien FRAPPER
M. Jean-Louis COTON
Mme Nadine SOUBIE
Mme Josette CUVILLIER
M. et Mme GRIMAUX - MARTIN
Mme Annick POTIER
Mme Marjorie SAINT MAXENT
Mme Elsa COLUSSI
M. David THIEFAINE

M. Bernard MICHALAK
M. Michel MARCHAND
M. Louis GUERRA
M. et Mme Gérard MOERMAN
Mme Véronique PRANLOUP
M. Michel NONCE
M. et Mme David LOIR et leur fils
Mme Sarah TMIMI
M. Rémi DUBOIS
M. et Mme Eric DELATTRE
Mme Anne-Sophie SANNIER et son fils
M. Vincent EPS
M. Bruno DESANDERE
Mme Marie-Angélique COQUELLE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière publique le vendredi 6 mars 2020 dans la salle d'honneur. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 20h00 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été faite et envoyée par mail le 2 mars 2020 aux membres du conseil et au Courrier picard (sans parution).

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE

M. Bernard ROBIDA donne procuration à Mme Stéphanie POSTEL

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Céline COLLET est désignée.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2020

Paragraphe 3.7 concernant la croix verte de la pharmacie page 6, Mme POSTEL explique qu'elle avait envoyé un mail à M. PETIT pour signaler que ce n'était pas tout à fait ce qui avait été dit. La modification aurait dû être apportée mais elle n'a pas été faite. M. PETIT ainsi que Mme le Maire s'étonnent car cette modification a bien été demandée mais effectivement elle n'apparaît pas sur ce compte rendu. Il convient de noter : "Mme POSTEL trouve cela dommage que cette croix ne fonctionne pas pendant les nuits de garde. M. PAVAUT ne tenait pas à embêter les habitants mais s'ils sont d'accord il ne voit aucun inconvénient à ce qu'elle soit éclairée les nuits de garde."

En page 2, 4^{ème} alinéa, Mme POSTEL fait lecture de ce que M. ROBIDA souhaite ajouter au compte rendu : "M. ROBIDA confirme l'obligation du recours à une nouvelle commission au vu de l'article 520 du BOFIP pris dans le cadre de l'arrêt du CE... ." M. PETIT arrête Mme POSTEL dans sa lecture et lui explique que M. ROBIDA n'a pas tenu ces propos et n'a pas fait référence à ces articles et lui rappelle que l'on peut modifier mais pas ajouter des propos non tenus.

Page 2 article 3.1 concernant l'informatique, M. ROBIDA souhaite que l'on précise que l'intervenant est M. Aurélien CAGNARD commercial de la société DBS.

Page 3, L'échéance des dossiers des subventions (DETR) était le 31 décembre 2019 et non fin janvier.

Page 7, questions diverses, concernant le passage du « Trans 80 » M. ROBIDA souhaite ajouter « dans les 2 sens ».

M. GRATENOIS fait remarquer qu'au chapitre 7 il est noté : « Les questions des auditeurs terminées, l'ordre du jour... » mais aucune question des auditeurs n'a été posée.

Vote : Contre : M. ROBIDA

Le compte rendu est adopté à la majorité.

4. DÉLIBÉRATIONS

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT

4.1 SANEF : Acte administratif :

Il s'agit d'un acte administratif de transfert par l'Etat à la commune de Dreuil-lès-Amiens suite à l'acquisition de 2 parcelles pour la création de l'autoroute A16. Les parcelles concernées sont situées au lieu-dit Pré du Diable, section A 744 pour 312 m² et A 747 pour 442 m². Le transfert de propriété est à titre gratuit.

Mme POSTEL pose une question pour M. ROBIDA qui demande le motif et qui précise que les clauses contractuelles ne sont pas précisées.

M. PETIT fait lecture du document de la société SANEF. Mme le Maire invite M. ROBIDA à consulter le document qui sera disponible en mairie.

Vote : Abstention : M. ROBIDA, Mme POSTEL

Adopté à la majorité.

4.2 Taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE) :

Suite à un courrier de la Préfecture de la Somme, concernant la taxe locale sur la publicité extérieure, il convient d'actualiser le tarif.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif sera de 16,20 €.

M. DUMEIGE fait remarquer qu'il ne peut pas statuer car les documents n'ont pas été envoyés à l'avance.

Mme POSTEL demande pour M. ROBIDA le coût des nouvelles sucettes publicitaires. M. PETIT précise que c'est un contrat qui existait déjà, repris par la CEVEP et que cela ne coûte rien à la commune.

M. THIBAUT demande ce qui sera fait pour garantir la sécurité car certains panneaux gênent la visibilité. M. PETIT précise qu'ils vont être déplacés de 80 cm pour une meilleure visibilité, notamment le panneau à la sortie d'Aldi.

Mme le Maire ajoute que le panneau place Foch est réservé aux annonces de la commune.

Vote : Abstention : M. DUMEIGE

Adopté à la majorité.

4.3 Tableau avancement du personnel 2020 :

Mme le Maire informe avoir reçu un courrier du centre de gestion le 24 janvier 2020 concernant le tableau d'avancement des agents promouvables pour 2020.

Seul un agent est concerné, son avancement proposé est le suivant :

Grade actuel :

Poste de garde champêtre chef, titulaire, échelle C2 au 11^{ème} échelon, I.B. 471, I.M. 411

Grade après avancement :

Poste de garde champêtre chef principal, échelle C2 au 7^{ème} échelon, I.B. 478, I.M. 415

Adopté à l'unanimité

4.4 Recrutements : Postes vacants :

4.4.1 DEPART A LA RETRAIRE D'UNE SECRETAIRE :

Mme le Maire nous indique qu'une secrétaire souhaite faire valoir ses droits à la retraite, il conviendra de fermer le poste actuel et de lui permettre d'en ouvrir un au recrutement (règles fixées par le centre de gestion). Mme le Maire nous soumet un document reprenant les grades et catégories ainsi que les missions et les tâches des secrétaires de mairie.

Mme POSTEL demande pour M. ROBIDA si ce sera une secrétaire de mairie ou un agent administratif. Ce sera un(e) secrétaire de mairie (agent administratif est un grade de secrétaire). Mme le Maire précise que le recrutement d'un agent de maîtrise pour encadrer le personnel technique est toujours en cours. Mme POSTEL demande pour M. ROBIDA que les critères de sélection soient respectés. Mme le Maire indique que ceux-ci seront respectés puisque nos recrutements se font en collaboration avec le centre de gestion.

M. THIEFAINE indique que nous avons forcé une secrétaire à démissionner au début de notre mandat. Mme le Maire précise qu'il n'en est rien et rappelle que la commune avait et a un ratio de 3 postes en fonction du nombre d'habitants concernant les secrétaires et que par conséquent nous avons un poste superflu.

M. GRATENOIS dit qu'il serait souhaitable de fixer les qualifications recherchées avant le recrutement. M. PETIT répond qu'il ne faut pas se restreindre et voir les candidatures au cas par cas en fonction de leur qualification et de leurs compétences.

M. THIBAUT ajoute qu'il faut définir les compétences car c'est un service à la population et il faut une personne qualifiée.

Vote : Abstention : Mme POSTEL, M. ROBIDA

Adopté à la majorité.

4.4.2 DEPART A LA RETRAITE DU GARDE CHAMPETRE ; RECRUTEMENT D'UN POLICIER MUNICIPAL-RURAL :

Mme le Maire indique que notre garde champêtre souhaite faire valoir ses droits à la retraite, il convient de fermer le poste actuel et de proposer au recrutement un poste d'agent de police municipale. Mme le Maire soumet un document de travail reprenant le cadre d'emploi des agents de police municipale. Mme POSTEL demande pour M. ROBIDA que les critères de sélection soient respectés, Mme le Maire précise de nouveau que les recrutements s'effectuent par l'intermédiaire du centre de gestion.

M. THIEFAINE demande s'il y aura un système informatique pour les infractions. Mme le Maire précise que c'est prévu et que M. PETIT et M. LEFEVRE ont assisté à la présentation de son utilisation dans un commissariat déjà équipé de ce type de logiciel. Ces informations ont été données lors d'un précédent conseil municipal.

Vote : Abstention : Mme POSTEL, M. ROBIDA

Adopté à la majorité.

5. DROITS DE PREEMPTION

Un immeuble sis 13 avenue Jules Ferry

Un immeuble sis 12 rue Jean Bart

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

6. RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Mme le Maire : Pour information Mme le Maire explique l'historique des primes versées au personnel communal. Conformément au courrier de la préfecture en date du 29 août 2019 relatif aux primes versées au personnel communal (en juin et décembre), le versement de décembre 2019 a permis une régularisation de ces primes pour l'année 2019, respectant ainsi les pourcentages et les conditions d'attributions fixés par la délibération du 28 septembre 1995. 3 agents sont concernés par une régularisation à leur avantage. Mme le Maire précise qu'il existe une possible mensualisation de ces primes et qu'elle va s'en informer auprès du centre de gestion.

Mme le Maire informe le Conseil que nous n'avons pas été retenu pour la campagne de plantation d'arbres organisé par la FDE (Fédération Départementale de l'Energie). 7 projets (sur 46) ont été retenus. Notre dossier est conservé pour une prochaine opération.

Mme le Maire nous informe des recommandations et de la conduite à tenir concernant le coronavirus (document du ministère des solidarités et de la santé).

Mme Marie-Christine MISSIAEN : Rappelle que l'opération Hauts de France propres aura lieu ce week-end (7 et 8 mars) rendez-vous aux étangs à partir de 9h.

M. Philippe PETIT : Pas d'information

M. Michel GRATENOIS : Pas d'information

Mme Céline COLLET : Les travaux de la salle de motricité devraient se terminer entre mi et fin avril. La classe de Mme DELOISON participera à l'opération Hauts de France Propres le lundi 9 mars à partir de 14h30, les enfants iront nettoyer le chemin d'Airaines (devant le cimetière).

Mme le Maire tient à remercier l'ensemble des Conseillers Municipaux pour leur participation ainsi que leurs engagements au cours des 14 conseils municipaux de cette demi-mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance à 21h19